

Séance extraordinaire
Du 8 janvier 2024

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 8 janvier 2024, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Pierre Provost, Éric Tessier, et Mesdames les conseillères Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2024-01-001

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Jean Beaubien,
Et appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU BUDGET 2024**
- 4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**
- 5. QUESTION**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DU BUDGET 2024

Résolution numéro 2024-01-002

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget ;
Madame la mairesse, Marie Léveillé, procède à la présentation des prévisions budgétaires 2024 :

Les revenus prévus pour l'année 2024 sont les suivants :

<i>REVENUS</i>	
Taxes générales	508 454.00 \$
Services municipaux	136 523.00 \$
Autres revenus	4 290.00 \$
Hygiène du milieu	420.00 \$
Loisirs et culture	2 250.00 \$
Services rendus	7 498.00 \$
Imposition des droits	5 800.00 \$
Intérêts et autres	2 250.00 \$
Revenus de transferts	161 294.00 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	828 779.00 \$

Les charges prévues pour l'année 2024 sont les suivantes :

<i>DÉPENSES</i>	
Conseil	39 985.00 \$
Administration	228 974.00 \$
Élections	7 000.00 \$
Évaluations	100.00 \$
Autres	12 112.00 \$
Sécurité publique	92 177.00 \$
Voirie	61 975.00 \$
Entretien municipal	54 215.00 \$
Éclairage des rues	2 000.00 \$
Eau potable	78 907.00 \$
Hygiène du milieu	120 019.00 \$
Urbanisme	35 120.00 \$
Salle communautaire	1 500.00 \$
Parc et terrain de jeu	15 575.00 \$
Financement	37 120.00 \$
Affectation	42 000.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	828 779.00 \$

Sur proposition de Éric Tessier,
Et appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité de St-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires l'exercice financier de l'année 2024 lesquelles totalisent des revenus de 828 779,00 \$ et des dépenses sans amortissement de 828 779,00 \$

4. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Résolution numéro 2024-01-003

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour trois exercices subséquents;

Considérant que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit faire la municipalité ;

Sur proposition de Georges Forcier,
Et appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité St-Gérard-Majella adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 suivants :

2024

Aqueduc :	50 000 \$
Voirie :	25 000 \$

2025

Aqueduc :	50 000 \$
Voirie :	100 000 \$

2026

Aqueduc :	50 000 \$
Voirie :	100 000 \$

5. QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2024-01-004

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h05.

Marie Léveillée
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 8 janvier 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024.